

Sherbrooke, le 2 octobre 2017

Objet : Demande d'accès aux documents– 2205, rue Roy à Sherbrooke

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 18 septembre dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Autorisation, MDDELCC, 2017-07-06, 3 p;
2. Fiche technique numéro 11346, MDDELCC, 2017-03-21, 2 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé par

MP/

Michèle Pinard
Répondante régionale

p. j.

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 11346

NO LIEU : 90471269

ANCIEN NO GTC :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

EAU SOUTERRAINE

Benzo(a)pyrène
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée
PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2017

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

CARACTÉRISATION

NON-NÉCESSAIRE ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 2017

RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Moffatt-Bergeron, Sophie

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 2017-03-21

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2017-07-03

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-09-19

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 11346

NO LIEU : 90471269

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Ball Technologies Avancées d'Aluminium Canada S.E.C.. (Neuman Aluminium Canada S.E.C)

NOM DE LA FICHE GTC : Ball Technologies Avancées d'Aluminium Canada inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

331317 Laminage, étrirage, extrusion & alliage de l'Al

339

Activités diverses de fab.

Milieu(x)_recepteur(s)_affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

2205, rue Roy
Sherbrooke (Québec)

MUNICIPALITÉ

Sherbrooke

MRC

Ville de Sherbrooke

CODE POSTAL

J1K 1B8

LOCALISATION CADASTRALE

LOT **RANG, CONCESSION ...**

<u>LOT</u>	<u>RANG, CONCESSION ...</u>	<u>CADASTRE</u>
16B-390 Ptie	9	Ascot, Canton d'
16B-391-Ptie	9	Ascot, Canton d'
16B-392 Ptie	9	Ascot, Canton d'
16B-393	9	Ascot, Canton d'
16B-394	9	Ascot, Canton d'
16B-395 Ptie	9	Ascot, Canton d'
16B-396 Ptie	9	Ascot, Canton d'
16B-397	9	Ascot, Canton d'
16B-398	9	Ascot, Canton d'
16B-399	9	Ascot, Canton d'
16B-400 Ptie	9	Ascot, Canton d'
16D Ptie	9	Ascot, Canton d'
16E Ptie	9	Ascot, Canton d'

CADASTRE DU QUÉBEC

1560291

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,391

LONGITUDE : -71,9272

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

2205 rue Roy

MUNICIPALITÉ

Sherbrooke

CODE POSTAL

J1K 1B8

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réhabilitation volontaire

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		7230	
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 42 940

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 4 660

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > RESC

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

Sherbrooke, le 6 juillet 2017

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Ball technologies avancées d'aluminium Canada S.E.C.
2205, rue Roy
Sherbrooke (Québec) J1K 1B8

N/Réf. : 7610-05-01-0142505
401578556

Objet : Traitement de l'eau souterraine contaminée

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 10 mars 2017 et complétée le 4 juillet 2017, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prélèvement d'un maximum de ²³⁻²⁴ m³/j d'eau souterraine contaminée aux hydrocarbures pétroliers C10-C50. L'eau prélevée sera dirigée vers la chaîne de traitement suivante :

- Un séparateur eau-huile;
- Un filtre à sac 10 µm;
- Un filtre à sac 1 µm;
- Un filtre d'argile organique;
- Deux filtres en série de charbon activé.

L'eau traitée est rejetée à l'égout sanitaire de la Ville de Sherbrooke. Le surfactant Ivey-sol pourra être injecté dans le sol via les puits en place préalablement au pompage, dans le but de favoriser la mobilité de la phase flottante.

La mise en place d'équipements de télémétrie, incluant deux modules sans fil dans le poste de pompage Saint-Joseph et dans le régulateur Queen ainsi qu'une antenne de ²³⁻²⁴ MHz. Le système assurera l'arrêt automatique du prélèvement des eaux souterraines contaminées en période de débordement.

Le projet sera réalisé sur le lot 1 560 291 du cadastre du Québec, dans la Ville de Sherbrooke.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre : « Demande de certificat d'autorisation – article 32 de la LOE – Traitement de l'eau souterraine contaminée – 2205, rue Roy, Sherbrooke », datée du 8 mars 2017, signée par [art 23-24] ing., [art 23-24] et les documents joints;
- Courriel : « Caractérisation d'effluent d'un système de captage et de traitement de l'eau souterraine contaminée – Informations complémentaires et confirmations », daté du 30 mars 2017, expédié par [art 23-24] et le document joint;
- Courriel : « Demande de certificat d'autorisation – Traitement de l'eau souterraine contaminée – Informations supplémentaires 1 et 2 » daté du 30 mars 2017, expédié par [art 23-24] et le document joint;
- Courriel : « Projet de Ball's – Pièce jointe manquante », daté du 18 avril 2017, expédié par M. [art 23-24] et les documents joints;
- Courriel : « RE : Usine Ball / Demande d'autorisation de rejet à l'égout sanitaire / Informations complémentaires », daté du 24 avril 2017, expédié par M. Michel Cyr, ing., Ville de Sherbrooke, et le document joint;
- Courriel : « FW : Caractérisation d'effluent d'un système de captage et de traitement de l'eau souterraine contaminée – Informations complémentaires et confirmations », daté du 27 avril 2017, expédié par [art 23-24]
- Courriel : « RE : Traitement de l'eau souterraine contaminée – Information supplémentaire 3 révisé », daté du 5 mai 2017, expédié par [art 23-24] et les documents joints;
- Courriel : « RE : Traitement de l'eau souterraine contaminée – Information supplémentaire 4 » daté du 17 mai 2017, expédié par [art 23-24]
- Courriel : « RE : Traitement de l'eau souterraine contaminée – Information supplémentaire 4 », daté du 14 juin 2017, expédié par [art 23-24] et les documents joints;

- Courriel : « 7610-0142505 – Sherbrooke – Usine Ball – Engagement concernant le 31.58 de la LQE », daté du 23 juin 2017, expédié par [REDACTED] art 23-24
- Courriel : « RE : Traitement de l'eau souterraine contaminée – Information supplémentaire 5 », daté du 4 juillet 2017, expédié par [REDACTED] art 23-24
- Document : « Ball technologies avancées d'aluminium Canada S.E.C. – Programme d'autosurveillance », daté du 4 juillet 2017, signé par [REDACTED] art 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Originale signée par

LV/SMB/ack

Lise Vaillancourt
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie

C. C.

[REDACTED]
art 23-24

